

DEPARTEMENT  
DES  
**DEUX-SEVRES**



**VILLE DE NIORT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 10 MARS 2014**

**Délibération n° D-2014-51**

**Emplois occasionnels - Rémunération des personnels  
d'animation des accueils de loisirs**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :  
le 04/03/2014

Affichage du Compte-Rendu Sommaire  
et affichage intégral :  
le 17/03/2014

**Président :**

**MADAME GENEVIÈVE GAILLARD**

**Présents :**

Madame Geneviève GAILLARD, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Madame Nathalie SEGUIN, Monsieur Amaury BREUILLE, Madame Josiane METAYER, Monsieur Jacques TAPIN, Madame Delphine PAGE, Monsieur Jean-Claude SUREAU, Madame Anne LABBE, Monsieur Christophe POIRIER, Madame Nicole GRAVAT, Monsieur Nicolas MARJAULT, Madame Chantal BARRE, Monsieur Jean-Louis SIMON, Madame Pilar BAUDIN, Monsieur Frank MICHEL, Madame Annie COUTUREAU, Monsieur Alain PIVETEAU, Monsieur Michel GENDREAU, Monsieur Denis THOMMEROT, Madame Annick DEFAYE, Madame Nicole IZORE, Monsieur Hüseyin YILDIZ, Monsieur Jean-Pierre GAILLARD, Monsieur Bernard JOURDAIN, Monsieur Gérard ZABATTA, Monsieur Patrick DELAUNAY, Madame Julie BIRET, Madame Gaëlle MANGIN, Madame Sylvette RIMBAUD, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Dominique BOUTIN-GARCIA, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Monsieur Marc THEBAULT, Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Elsie COLAS, Monsieur Michel PAILLEY, Monsieur Aurélien MANSART, Madame Rose-Marie NIETO, Madame Virginie LEONARD, Monsieur Emmanuel GROLLEAU.

**Secrétaire de séance :** Delphine PAGE

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Madame Maryvonne ARDOUIN, ayant donné pouvoir à Monsieur Michel GENDREAU

**Excusés :**

Madame Blanche BAMANA.

**Direction Ressources Humaines****Emplois occasionnels - Rémunération des  
personnels d'animation des accueils de loisirs**

Monsieur Jean-Louis SIMON, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Par délibération du 3 février 2014, le Conseil municipal a créé des postes de directeurs, de directeurs adjoints et d'animateurs pour les accueils de loisirs pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2014 et en a fixé la rémunération.

Il est rappelé que s'agissant des animateurs, la rémunération de ceux-ci avait été, après concertation avec les partenaires sociaux et avis du Comité Technique Paritaire, fixée par référence au montant du SMIC net horaire.

Or la délibération précitée qui a fixé la rémunération des animateurs à l'indice 477/415 n'a pas pris en compte l'augmentation du SMIC intervenue au 1<sup>er</sup> janvier dernier.

C'est pourquoi, il est proposé d'actualiser ces indices conformément au tableau ci-dessous.

	Accueil des petites vacances scolaires et mercredis	Base de rémunération indiciaire	Observations
Directeur	2	598/504	
Directeur adjoint	2	509/438	
Animateur	40	484/419	Indices fixés par référence au SMIC et susceptible d'évoluer comme celui-ci

*La dépense sera réglée à l'aide du crédit que le Conseil s'engage à inscrire sur le budget de l'exercice correspondant.*

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- accepter la rémunération des personnels des accueils de loisirs conformément au tableau ci-dessus.

**LE CONSEIL  
ADOPTE**

Pour : 44  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Non participé : 0  
Excusé : 1

Pour Madame le Maire de Niort,  
**Geneviève GAILLARD**  
L'Adjoint délégué

Signé

Jean-Louis SIMON